



## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022, A 19H30**

<b>PRESIDENCE</b>	Mme Valentina Marthaler, Présidente
<b>CONSEIL GENERAL</b>	42 Conseillers généraux sont présents
<b>EXCUSES</b>	Mmes Irene Bernhard, Véronique Polito Schmidt, Valérie Ugolini, MM. Julien Collaud, Sergio Gautier, Nicolas Dousse et Loris Schnarrenberger
<b>ABSENT</b>	M. Maxime Vorlet
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	8 Conseillers communaux sont présents
<b>EXCUSEE</b>	Mme Alizée Rey

### **SUITE DE L'ORDRE DU JOUR**

3. Planification financière 2023-2027
4. Message relatif au remplacement de deux serveurs et des unités de stockage de données
5. Message relatif au crédit complémentaire d'investissement relatif aux études d'avant-projet pour le réaménagement du carrefour de Belle-Croix
6. Message relatif au crédit d'investissement relatif à la mise en place de l'extinction nocturne de l'éclairage public et à l'assainissement de l'éclairage de la route de Moncor
7. Rapport du Bureau du Conseil général relatif à la pétition – demande de baisse des tarifs des accueils extrafamiliaux

8. Postulat N° 035 déposé par MM. Guido Ponzo (Les Verts), Luc Braillard (les Verts) et René Thomet concernant l'implémentation d'un Agenda 2030 au niveau communal (Préavis du Bureau : Postulat recevable)
9. Election d'un membre à la Commission financière
10. Divers

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Chères et chers membres du Conseil communal, M. le Syndic, chers et chères collègues, j'ai le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général de ce soir en vous souhaitant à toutes et tous la bienvenue. Je salue et remercie également la représentante de la presse qui est présente ce soir pour relater la suite de nos débats.

Tout comme hier, je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel en date du 24 novembre 2022, soit dans le délai légal de 15 jours tel que prévu par notre règlement et qu'elle a, ainsi, été régulièrement convoquée.

Sont excusés, pour la séance de ce soir, les personnes suivantes :

Pour le Conseil général :

- Mmes Valérie Ugolini, Véronique Polito Schmidt, Irene Bernhard, MM. Julien Collaud, Nicolas Dousse et Sergio Gautier

Pour le Conseil communal :

- Mme Alizée Rey

Vu du nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres du Conseil général sont présents, je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutatrices et scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

Nous sommes 41 Conseillers généraux présents.

Petite piqûre de rappel, nous vous prions de bien vouloir transmettre au Secrétariat communal, si possible en version électronique, le texte de vos diverses interventions afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. De même, je vous rappelle que nos débats sont enregistrés pour simplifier la tenue du procès-verbal. Vous avez également la possibilité d'envoyer, durant la séance, vos propositions par courriel à l'adresse : [secretariat@villars-sur-glane.ch](mailto:secretariat@villars-sur-glane.ch). Mme Vonlanthen, que je remercie chaleureusement, préparera les différentes interventions pour la projection.

Pour les personnes qui étaient absentes hier, je vous informe que notre séance s'est terminée après le point 3 de l'ordre du jour. Le message relatif aux Statuts du RSS a été accepté par 24 oui, 5 non et 12 abstentions tandis que le budget 2023 a été accepté à l'unanimité.

Cela étant dit, nous pouvons désormais passer au point 4 de notre ordre du jour qui demeure inchangé.

#### **4. Planification financière 2023-2027**

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. En préambule, je me permets de vous rappeler que ce point de l'ordre du jour est soumis à discussion mais ne fera pas l'objet d'un vote. Est-ce que le Conseil communal souhaite prendre la parole à ce stade ? M. Carrel.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller communal. Je n'ai rien de spécial à ajouter sur la planification financière qui, je vous le rappelle, n'est qu'un outil de gestion offrant une visibilité sur l'avenir de la Commune. Un outil à la fois en main du Conseil communal et du Conseil général. C'est un outil de prévision qui traite d'éléments à venir un peu lointain par conséquent inconnus. La planification financière comporte ainsi naturellement une grande part d'incertitudes quant on connaît déjà les difficultés aujourd'hui de faire un budget sur une année, il serait utopique de croire à des prévisions exactes. Il faut plutôt croire à des tendances dont la réalité nous dira si elles se concrétiseront ou pas. Je reste volontiers à votre disposition si vous avez des questions.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Je donne la parole à M. Zaugg pour la Commission financière.

**M. Michael Zaugg** Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 24 novembre 2022, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Olivier Carrel, Conseiller communal en charge du dicastère des finances, et Mme Karine Rusterholz, Cheffe du Service des finances, sur la planification financière 2023-2027.

Bien qu'elle n'ait pas de préavis à donner, la Commission financière vous fait part de ses commentaires.

Ce document, qui est destiné à fournir des renseignements sur la situation financière de la Commune, laisse présager, à la lecture des ratios, une péjoration des finances communales pour les 5 prochaines années. Certes, il ne s'agit que de prévisions, les recettes d'impôts pouvant réserver des surprises et les investissements prévus ne seront pas forcément tous réalisés. La Commission financière a été informée que cette planification prend en compte l'ensemble des investissements souhaités mais que pour ce qui est des recettes, notamment les rentrées fiscales des personnes morales, le Conseil communal a fait preuve d'une grande prudence dans leur estimation. La planification, telle que présentée, laisse apparaître une vision très pessimiste de l'avenir financier de la Commune, comme d'ailleurs cela a été des planifications antérieures. Or, la Commission financière constate que le budget 2023, contrairement à ce que prévoyait la planification, présente un bénéfice de CHF 815'232.60 au lieu d'un déficit de CHF 1'796'309.25. Difficile, dès lors, de se fier à la vision qui nous est présentée pour les cinq prochaines années.

La Commission financière note que les éléments les plus importants à prendre en compte sont les amortissements annuels et les intérêts de la dette. La Commission financière juge utile de pouvoir disposer d'un graphique sur les engagements en amortissement et intérêt de la dette (taux moyen) déjà pris en compte et sur ceux prévus pour les années futures liés aux investissements non encore réalisés. La vision de l'évolution de la dette en serait ainsi meilleure et permettrait de mieux connaître la marge de manœuvre à disposition. L'évolution graphique des charges liées pourrait elle aussi apporter un éclairage plus précis sur cette planification.

Dès 2024, malgré la manne de CHF 2'300'000.- par année provenant du prélèvement de la réserve sur la réévaluation du patrimoine administratif selon MCH2, la Commune sera en situation déficitaire. Que dire des années 2025 et les suivantes ! Il est vrai, qu'avec certains ajustements, tels que des rentrées fiscales supplémentaires ou une augmentation du taux de l'impôt, la situation financière de la Commune pourra s'améliorer. Cela dépendra aussi des investissements décidés par le Conseil général.

Pour ce qui est de la participation de notre Commune à la péréquation financière, la Commission financière a pris acte que le Conseil communal a choisi de faire preuve de prudence dans son estimation.

Au sujet de la planification des investissements, la Commission financière et le Conseil général se prononceront sur la base des messages lorsque ceux-ci leurs seront soumis.

**M. Luc Braillard**, Conseiller général, rejoint la séance à 19h34.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Y a-t-il une intervention au sein du Conseil général ?  
M. Dumont.

**M. Alexandre Dumont**, Conseiller général. Réuni en séance le 9 décembre dernier, le groupe PLR-PVL s'est penché sur la planification financière 2023-2027 présentée par le Conseil communal.

Ce document résume, sur la base des informations disponibles à ce jour, l'évolution probable de la situation financière de notre Commune durant les 5 prochaines années. A ce sujet, le groupe PLR-PVL tient à attirer votre attention sur l'évolution prévue des charges financières de la Commune à savoir : les amortissements et les intérêts et à faire les remarques suivantes:

Les charges devraient progresser de plus de CHF 2'200'000.- par année, une fois que l'ensemble des investissements prévus seront réalisés. Elles pourraient encore augmenter si les intérêts des emprunts continuent à progresser. Ces CHF 2'200'000.- devront être financés par le ménage courant. Cette situation devrait perdurer un grand nombre d'années puisque ces investissements seront amortis sur plusieurs dizaines d'années pour la plupart. Nous sommes habitués depuis quelques années à nous rassurer en faisant remarquer que la situation réelle n'est généralement pas aussi mauvaise que la planification financière le laisse présager. Même si cette idée est séduisante, il n'empêche que la plupart des investissements prévus dans ce plan devront être réalisés, que cela soit dans les 5 prochaines années ou sur une période plus longue. Et que ces charges s'ajouteront au budget communal, tôt ou tard.

En conclusion, même si cet exercice de planification financière est complexe à réaliser de manière précise, le message simple qui nous est transmis par ce document est que la Commune fait face à d'importants défis financiers ces prochaines années. Sans peindre le diable sur la muraille, il nous semble important de réfléchir à cette situation et de garder cette information dans un coin de la tête pour cette année à venir, lorsqu'il s'agira de valider ou pas

une nouvelle dépense ou un nouvel investissement et de déterminer si cette nouvelle dépense est nécessaire ou juste souhaitable.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous pouvons passer au point 5 de notre ordre du jour.

## **5. Message relatif au remplacement de deux serveurs et des unités de stockage de données**

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Le présent message vise l'acquisition de deux serveurs physiques ainsi que d'une nouvelle baie de stockage des données. Il convient de souligner que la somme de CHF 80'408.80 sur les CHF 170'000.- demandés dans ce message a déjà été engagée, moyennant l'accord de la Commission financière, en raison de l'urgence liée aux délais de livraison.

Cela étant dit, je donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg.

**M. Michael Zaugg**, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 30 novembre 2022, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Bruno Marmier, Syndic, en charge du dossier.

La Commission financière relève que ce message est plus explicite et complet que celui qui a été présenté à la Commission financière lors de la demande de préavis concernant la commande de matériel urgente et hors budget de CHF 80'408.80. A la lecture de ce nouveau message, la Commission financière a ainsi pu prendre acte qu'une réflexion avait eu lieu sur la question de l'externalisation des données communales qui a conclu que la solution interne mise en place est la meilleure pour une administration telle que la nôtre. Par contre, la Commission financière reste étonnée d'avoir dû, malgré l'analyse faite sur la stratégie informatique, préavisier dans l'urgence et sans budget, une commande de matériel pour un montant de plus de CHF 80'000.-.

Bien que le coût du hardware ne soit, de justesse, pas soumis à la procédure de marché public, le seuil des CHF 150'000.- hors taxe n'étant pas atteint, la Commission financière estime qu'un appel d'offres auprès de 3 fournisseurs aurait permis une comparaison des prix et la fixation de critères précis. Ainsi, le choix de l'adjudicataire l'aurait été sur des éléments factuels.

La Commission financière constate que, depuis 2008, le mandat d'ingénierie est attribué à la même entreprise informatique sans procédure particulière en lien avec les marchés publics alors que le cumul des coûts de l'ensemble de ses prestations depuis lors atteint vraisemblablement le seuil fatidique. La Commission financière estime que cette question devrait faire l'objet d'une analyse juridique en vue de l'attribution du mandat pour les années 2024 à 2029.

Pour ces motifs, seule une majorité des membres présents de la Commission financière préavise favorablement le remplacement de deux serveurs et des unités de stockage de données pour un montant de CHF 170'000.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? M. le Syndic.

**M. Bruno Marmier**, Syndic. J'ai le plaisir de présenter le message relatif au remplacement de deux serveurs et des unités de stockage de données.

Comme celui-ci le précise, pour des raisons stratégiques d'accessibilité des données, le Conseil communal a fait le choix de conserver ses données et ses serveurs sur site et d'organiser la redondance de ses systèmes dans un autre bâtiment de la Commune.

Si quelques logiciels tournent avec des solutions cloud, c'est-à-dire sur des serveurs appartenant à des tiers, gérés par des tiers et hébergés dans des bâtiments extérieurs à la Commune, la grande majorité de nos logiciels fonctionnent sur nos serveurs. Cette solution nous permet également de faire face à des coupures ou des ralentissements de réseau, ainsi qu'à une pénurie d'énergie. Dans ce cas de figure, nous serions en mesure d'alimenter notre réseau et nos ordinateurs avec une génératrice pour effectuer les opérations indispensables à l'exécution des tâches communales, d'autant plus indispensable en cas de crise. Cette stratégie a été validée par la Commission informatique.

De plus, quand bien même, nous hébergerions nos serveurs et nos données sur le cloud, il conviendrait d'assurer le fonctionnement de notre réseau interne, composé de 120 postes de travail, des imprimantes, des outils de visioconférences. Il faudrait aussi s'assurer en permanence de répliquer et de conserver nos données afin de palier à une éventuelle défaillance de nos fournisseurs.

En ce qui concerne l'achat du matériel, l'urgence s'est fait ressentir suite à des adaptations logicielles destinées à renforcer la sécurité de notre réseau puisque la Commune effectue actuellement la certification CyberSafe, mise en place par les professionnels de la sécurité informatique pour les PME et les administrations. Ces adaptations ont conduit à une augmentation rapide des besoins en espace de stockage. Besoins qui n'étaient pas identifiés, d'où l'urgence.

Le matériel choisi est de marque NetApp qui est le leader du secteur et avec lequel nous avons de bonnes expériences, notamment en termes de réactivité et d'efficacité du support technique. Ce matériel est vendu uniquement par des intégrateurs, raison pour laquelle l'acquisition s'est faite par notre prestataire de support technique Télécom Service avec lequel nous travaillons depuis de nombreuses années.

Cette société a été choisie sur la base d'un appel d'offres en 2006. Quant à savoir si un marché public doit être passé pour ce marché, il convient de totaliser les dépenses sur quatre ans pour déterminer si le seuil est dépassé. A ce titre, il convient de rappeler que la Commune dispose, aujourd'hui d'un informaticien à plein temps, ce qui n'était pas le cas en 2006, et que la société mandatée n'intervient que pour le seconder.

Sur la base de ces considérations, je vous invite à accepter le crédit demandé.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Y a-t-il des interventions au sein du Conseil général ?

M. Küttel.

**M. Dimitri Küttel**, Conseiller général. Dans sa séance de préparation du 6 décembre 2022, le groupe Le Centre a examiné le message relatif au remplacement de deux serveurs et des unités de stockage de données.

Le groupe partage les conclusions du Conseil communal et de la Commission informatique concernant le stockage de données sur site. Solutions déjà actuellement en place pour notre administration. Certes, le stockage de données en externe permet une certaine sécurité en cas d'incendie, de dégâts d'eau si elles sont stockées sur plusieurs serveurs localisés à différents endroits.

Cependant, comme expliqué dans le message qui nous est présenté ce soir, en cas de panne des réseaux de télécommunications, situation qui risque de se reproduire de plus en plus fréquemment selon l'évolution de la situation géopolitique mais également en cas de rupture



de l'approvisionnement électrique, les données ne seraient plus accessibles. En effet, en cas de panne générale du réseau électrique, les opérateurs de télécommunications ne seront en mesure de fournir des prestations de télécommunications uniquement durant un bref laps de temps.

De plus, il a été démontré qu'un stockage externe des données, ne garantit pas une meilleure protection contre les vols de données et le hacking. Une formation continue de l'ensemble du personnel communal sur la sécurité informatique ainsi que les méthodes et les dangers du phishing et du hacking sont nettement plus efficaces pour la sécurité. Le principal maillon faible du système reste l'être humain. Le groupe Le Centre salue également la démarche de certification CyberSafe en cours et espère que les mesures mises en place permettront de préserver notre Commune d'intrusion dans son système ainsi que d'éviter le vol et l'utilisation de données sensibles par des personnes mal intentionnées.

En conclusion du petit éventail d'arguments précités, le groupe Le Centre à l'unanimité des membres présents, vous invite à accepter ce message et la demande de crédit de CHF 170'000.- y relatif en espérant, bien entendu que le Conseil communal n'ait pas besoin de recourir à l'emprunt pour financer cet investissement.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. M. le Syndic.

**M. Bruno Marmier**, Syndic. J'aimerais juste préciser que notre personnel suit une formation continue pour le sensibiliser sur les questions de sécurité informatique comme dans de nombreuses sociétés.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons procéder au vote.

Je vous informe que nous sommes actuellement 42 Conseillers et Conseillères généraux.

Que celles et ceux qui acceptent le message du Conseil communal relatif au remplacement de deux serveurs et des unités de stockage de données pour un montant de CHF 170'000.- TTC avec un total de charges financières annuelles de CHF 45'900.-, soit CHF 42'500.- pour l'amortissement de 25% et CHF 3'400.- pour les intérêts de 2% et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, sont priés de le manifester par main levée.

**Le message est accepté par 41 oui, 0 non et 1 abstention**

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

**6. Message relatif au crédit complémentaire d'investissement relatif aux études d'avant-projet pour le réaménagement du carrefour de Belle-Croix**

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Je donne la parole à la Commission financière. M. Zaugg.

**M. Michael Zaugg**, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 30 novembre 2022, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Francine Defferrard, Conseillère communale en charge du dossier, et M. Ivan Matic, Responsable mobilité et sports.

La Commission financière a pris note que le crédit accordé par le Conseil général de CHF 250'000.- le 1<sup>er</sup> février 2021 s'est avéré insuffisant pour mener à bien les études d'avant-projet. Le crédit complémentaire de CHF 53'850.-, correspondant à la participation de notre Commune à l'investissement supplémentaire requis par le Canton de CHF 150'000.-, permettra notamment de finaliser l'avant-projet sur certains aspects souhaités par notre Commune (bruit, éclairage, paysager, urbanisation) pour assurer une intégration de qualité de ce projet de réaménagement de carrefour d'importance cantonale.

Selon les informations données par les représentants du Conseil communal, le montant de CHF 53'850.- émane de l'estimation du Canton. La Commission financière a pris note que ce montant sera suffisant pour finaliser cet avant-projet et ainsi permettre, comme cela lui a été précisé, de garantir une maîtrise des coûts et éviter tout dépassement lors de la phase de réalisation du projet.

Au vu de ces éléments, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents, préavise favorablement cette demande de crédit d'investissement complémentaire de CHF 53'850.- TTC et l'autorisation à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense, ce jusqu'à réception de la subvention de l'Agglo de 50%.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? Mme Francine Defferrard, Conseillère communale, prendra la parole plus tard. A qui puis-je donner la parole au sein du Conseil général ? Mme Brouchoud.

**Mme Marie-Hélène Brouchoud**, Conseillère générale. Il y a plus de 2 ans déjà, le groupe Le Centre était déjà convaincu de la nécessité d'octroyer l'entier du crédit d'investissement à concurrence de CHF 300'000.- alors demandé par le Conseil communal. Ce soir, notre groupe réitère son soutien pour ce crédit d'investissement à l'endroit du double carrefour de Belle-Croix.

Nous rappelons que le réaménagement du carrefour de Belle-Croix est en corrélation avec trois autres mesures du PA3, à savoir le réaménagement de la bretelle autoroutière de Fribourg-Sud, la création d'un P+R à la jonction autoroutière de Fribourg-Sud et la requalification de la route de Villars/Carrefour Belle-Croix direction Hôpital cantonal. L'emprise territoriale de ces quatre mesures du PA3 se trouve essentiellement sur notre Commune.

Le message qui nous est soumis ce soir contient des informations complémentaires, notamment en lien avec la décision prise le 3 novembre 2015 par le Grand Conseil, et des annexes qui démontrent le soutien et l'importance au niveau cantonal. Le projet de réaménagement du carrefour de Belle-Croix est la 1<sup>ère</sup> étape indispensable au développement de la zone d'activités de Bertigny et du nouveau site de l'HFR. Ce développement est attendu par l'ensemble de la population fribourgeoise.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2020, notre groupe vous avait invité à mettre plein les gaz et d'accepter purement et simplement le message alors présenté. Ce soir, il vous demande d'aller à fond la caisse. « *Hâte-toi lentement – à fond la caisse* ».

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. D'autres interventions au sein du Conseil général ? M. Schmidt.

**M. Nicolas Schmidt**, Conseiller général. Avec la STEP et Bertigny, le réaménagement du carrefour de Belle-Croix est un des trois grands projets de notre Commune. Ce projet est non seulement important pour le trafic mais également au niveau urbanistique, au niveau du bruit, de l'environnement, etc. D'où ma demande d'inclure la Commission des services techniques, environnement et énergie et la Commission d'aménagement à ce qu'elles puissent traiter les questions qui leur incombent.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. La parole est-elle encore demandée au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal, Mme Defferrard.

**Mme Francine Defferrard**, Conseillère communale. Je remercie les groupes qui soutiennent ce message ainsi que la Commission financière. Les chiffres qui vous sont présentés ce soir nous ont été transmis par le SPC, le Service des ponts et chaussées, en novembre 2022. Ces chiffres sont estimatifs car, en l'état, il n'est pas possible de garantir des chiffres au sujet des coûts. A ce stade, il ne nous est pas possible de nous prononcer avec exactitude sur le montant total des études.

Le responsable du dicastère des finances l'a mentionné hier soir, nous avons deux enjeux majeurs futurs qui concernent notre Commune : la zone d'activité Bertigny et le double carrefour de Belle-Croix. Au niveau temporel, le double carrefour de Belle-Croix est la première étape nécessaire, indispensable à la valorisation de la zone d'activité de Bertigny.

Par rapport à la demande de M. Schmidt, je rappelle que c'est le Canton qui est pilote et non pas la Commune. Je vous remercie pour votre soutien.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Quelqu'un souhaite-t-il encore s'exprimer ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent l'octroi d'un crédit complémentaire d'investissement relatif aux études d'avant-projet pour le réaménagement du carrefour de Belle-Croix d'un montant de CHF 53'850.00 TTC avec un total de charges financières annuelles de CHF 6'462.-, soit CHF 5'380.- pour l'amortissement de 10% et CHF 1'077.- pour les intérêts de 2% et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt jusqu'à réception de la subvention de l'Agglo de 50%, au plus tôt en 2027, sont priés de le manifester par main levée.

***Le message est accepté par 41 oui, 0 non et 1 abstention***

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

- 7. Message relatif au crédit d'investissement relatif à la mise en place de l'extinction nocturne de l'éclairage public et à l'assainissement de l'éclairage de la route de Moncor**

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Je donne la parole à la Commission financière, M. Zaugg

**M. Michael Zaugg**, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 30 novembre 2022, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Claude Monney, Conseiller communal en charge du dossier.

La Commission financière salue les premières mesures du plan climat qui lui sont proposées et qui répondent à la nécessité d'économie en matière énergétique.

La Commission financière a pris note que le choix de la Commune quant à la période d'extinction des luminaires est restreint puisqu'elle se limite à 3 variantes imposées par une commande centralisée du Groupe E datant des années 50. Le maintien de l'éclairage des passages pour piétons, indispensable pour la sécurité de ces derniers, représente le coût le plus important des CHF 137'000.- destinés à la mise en place de l'extinction des luminaires entre 1 heure et 5 heures.

Pour ce qui est de l'assainissement de l'éclairage sur le territoire communal, la Commission financière a pris note que celui-ci se faisait par étape. Au vu du nombre important de candélabres équipés de lampes sodium sur la route de Moncor, il paraît particulièrement judicieux d'investir un certain montant (CHF 98'000.-) pour passer à la nouvelle technologie LED nettement moins gourmande en électricité. La Commission financière a pris acte qu'une part importante de l'assainissement de l'éclairage reste à faire sur le territoire de la Commune, ce qui supposera des investissements futurs non négligeables mais qui seront compensés par une économie pérenne en frais d'électricité.

Au vu de ces éléments, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents, préavise favorablement le crédit d'investissement de CHF 235'000.- et l'autorisation de recourir à l'emprunt pour le financer.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite, à ce stade, prendre la parole ? M. Monney.

**M. Claude Monney**, Conseiller communal. Je souhaite ajouter un point sur une question qui m'a été posée. Dans le message, nous parlons du remplacement des lampes au sodium de la route de Moncor. Celles-ci ont été posées dans les années 1990 à 2000 et leur durée de vie est entre 20 et 25 ans. Dès lors, nous remplaçons des lampes en fin de vie.

D'autre part, les noctambules ont peut-être remarqué qu'il y a deux secteurs où l'éclairage public a été éteint, à titre d'essai. Il s'agit du chemin des Eaux-Vives ainsi que sur les routes Fin Derrey et Grand-Chênes. Pour ceux qui sont rentrés entre 1h00 et 5h00 du matin, l'éclairage public devait être éteint. En plus, sur la route du Condoz, vous pourrez constater en passant par là-bas que l'éclairage n'est plus allumé entre le giratoire de la route de la Glâne et celui de la Route de Matran.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. J'ouvre, à présent, la discussion générale. Y a-t-il des interventions au sein du Conseil général ? M. Etter.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. Le Groupe les Verts Centre-Gauche PCS a étudié avec grand intérêt ce message. Le groupe remercie les auteurs pour la qualité et l'effort à contextualiser le thème. Après 77 ans de paix, la guerre est de retour sur notre petit continent gourmand et en même temps pauvre en ressources naturelles. La guerre amène toujours les mêmes phénomènes avec elle, dégradation des relations à long terme, raréfaction des ressources disponibles et augmentation des prix.

La transition vers un futur durable est un défi de taille pour notre société et n'est pas en contradiction avec le défi mentionné en introduction. L'électrification massive de nos infrastructures fait partie de cet espoir. La modernisation de nos installations d'éclairage et la diminution de consommation sont des exemples vers ce changement de société durable. Un merci au Conseil communal de faire avancer ce dossier en priorité. De plus, l'extinction des lumières de 4 heures est une excellente idée pour économiser davantage. Et comme situation gagnant-gagnant, nous rendrons la population de chauves-souris et autres noctambules de Villars-sur-Glâne, heureuses. En cas de pénurie d'électricité, l'extinction pourrait être élargie à 6 heures, qui correspondrait à 75'000 kWh de diminution de consommation.

Qui dit énergie électrique ne dit pas uniquement production et consommation. Le système de distribution est aussi crucial. L'organisation par zone, avec son propre point d'injection est absolument cruciale. Pouvoir contrôler la répartition de l'électricité en cas de pénurie est important. Notre Commune doit être capable de continuer à alimenter nos installations critiques, qui n'ont pas de marge de manœuvre de point de vue consommation. La chaîne de production des eaux usées et potables, nos serveurs, etc. n'ont pas la possibilité d'être sous alimentés. Notre système de distribution aura peut-être besoin d'investissements pour devenir plus résilient en cas de pénurie.

Le message mentionne que l'éclairage de l'espace public consomme 470'000 kWh. Je vous remercie pour la comparaison avec 150 ménages, cela rend ce chiffre plus compréhensible.

Je profite de l'occasion pour comparer ce même nombre à la consommation d'une voiture type Tesla X75D. Avec cette énergie, 20 voitures de ce modèle peuvent parcourir 100'000 km. Dans l'idée que le parc de 4,7 millions de véhicules en Suisse doit être électrifié, et bien sûr pas toutes des Tesla, posera pourtant un défi considérable pour la production de l'électricité.

Encore un dernier calcul, pour produire 470'000 kWh nous avons besoin d'une surface de cellules photovoltaïques de 2'350 m<sup>2</sup>, ce qui correspond à 18 terrains de beach volley. Je ne pense pas prendre de risques en disant qu'il serait souhaitable que chaque toit du parc immobilier de la Commune devrait avoir son installation photovoltaïque.

Le groupe Les Verts Centre-Gauche PCS remercie les services et les auteurs pour ce message et va l'accepter comme proposé.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. D'autres interventions ? Mme Waltman.

**Mme Pauline Waltman**, Conseillère générale. Le groupe PLR-PVL s'est réuni le 7 décembre et a discuté du message concernant la mise en place de l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Le groupe PLR-PVL salue toutes les mesures qui aident à diminuer la consommation de l'énergie de notre Commune. Nous avons également pris acte que l'investissement nécessaire pour l'adaptation de l'éclairage public sera amorti sur 5 ans. Nous attendons que cette mesure ne soit pas une mesure provisoire mais aidera à épargner de l'énergie aussi sur le long terme.

Néanmoins, nous regrettons que le plan démontrant les différentes zones ne soit pas très bien lisible, pour ne pas dire illisible. Il est indiqué que les couleurs des zones n'ont aucune signification, même si apparemment une légende indique autre chose sur le plan. Nous retenons que toutes les zones seront traitées de la même manière et qu'il y aura une extinction nocturne sur tout le territoire de la Commune sauf aux passages piétons comme indiqué dans le message.

Nous vous invitons, dès lors, de soutenir ce crédit d'investissement pour les adaptations nécessaires afin d'éteindre l'éclairage public pendant les heures dites de jour.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. La parole est-elle encore demandée ? M. Monney.

**M. Claude Monney**, Conseiller communal. Je vais directement répondre par rapport aux mesures. En effet, celles-ci seront pérennes pour les vingt prochaines années, au minimum.

Ensuite, s'agissant des plans, les couleurs n'ont aucune signification si ce n'est de séparer les différentes zones. Il y a 65 différentes zones dans la Commune donc les couleurs montrent quelle zone est alimentée et depuis quel point.

En dernier lieu, l'extinction aura lieu sur tout le territoire de la Commune sans privilégier personne. L'extinction sera échelonnée dans le temps à cause des ressources à disposition de Groupe E mais le plus vite sera le mieux.

Par rapport aux infrastructures critiques, je peux rassurer M. Etter. S'agissant de l'eau potable et des eaux usées, le réservoir d'eau est déjà équipé d'une génératrice diesel depuis plus de trente ans. L'installation tournera même en cas de pénurie d'électricité. Pour la STEP, nous avons, en prévision d'un manque d'énergie, loué une génératrice pour quatre mois dont les essais ont été effectués aujourd'hui. La STEP a été débranchée afin que la génératrice reprenne le relais et tout a fonctionné normalement. Nous ferons bientôt les essais pour être sûr qu'en cas de blackout tout redémarre correctement.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Nous pouvons à présent passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent l'octroi d'un crédit d'investissement relatif à la mise en place de l'extinction nocturne de l'éclairage public et à l'assainissement de l'éclairage de la route de Moncor d'un montant de CHF 235'000.- TTC avec un total de charges financières annuelles de CHF 16'450.-, soit CHF11'750.- pour l'amortissement de 5% et CHF 4'700.- pour les intérêts de 2% et autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt, sont priés de le manifester par main levée.

***Le message est accepté à l'unanimité***

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Nous passons au point 8 de notre ordre du jour.



## **8. Rapport du Bureau du Conseil général relatif à la pétition – demande de baisse des tarifs des accueils extrafamiliaux**

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Pour rappel, lors de la séance du 6 octobre 2022, nous vous avons informé que le Bureau avait décidé de prendre contact avec Mme Caroline de Buman, Présidente de la Commission de politique sociale, afin qu'un rapport à l'attention du Conseil général soit rédigé par ladite Commission.

C'est maintenant chose faite et vous avez toutes et tous pu prendre connaissance de la recommandation de la Commission de politique sociale relative à la pétition en question. Sur la base de celle-ci et au regard de la loi sur le droit de pétition, le Bureau a décidé, à l'unanimité, de renvoyer cette pétition à l'autorité exécutive, celle-ci étant l'autorité compétente pour agir en la matière.

J'en profite pour remercier une nouvelle fois les membres de la Commission de politique sociale ainsi que les représentants de la FAEF pour leur précieuse collaboration. Cela étant dit, nous pouvons passer au point 9.

## **9. Postulat N° 035 déposé par MM. Guido Ponzo (Les Verts), Luc Brillard (les Verts) et René Thomet concernant l'implémentation d'un Agenda 2030 au niveau communal (Préavis du Bureau : Postulat recevable)**

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Comme à l'accoutumé en matière de traitement de postulat, le Conseil général doit d'abord se prononcer sur la recevabilité ou la qualification formelle de ce postulat avant de le traiter sur le fond. Le Bureau a, dans sa séance du 23 novembre 2022, préavisé favorablement la recevabilité de ce postulat dans sa forme.

La parole est donnée aux auteurs s'agissant uniquement de la recevabilité du postulat. Les auteurs du postulat n'ont pas de remarque à faire.

Est-ce que la parole est encore demandée quant à la recevabilité de ce postulat ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Que celles et ceux qui estiment que le postulat N° 035 est recevable le manifestent par main levée.

***La recevabilité du postulat est acceptée par 40 oui, 0 non et 2 abstentions***

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Nous allons débattre sur le postulat en tant que tel et je donne la parole à leurs auteurs, M. Ponzo.

**M. Guido Ponzo**, Conseiller général. Avec deux collègues, Conseillers généraux et membres de la Commission des Services techniques, énergie et environnement, appuyés par cinq co-signataires issus de tous les groupes, nous vous soumettons ce soir un postulat demandant au Conseil communal de se déterminer sur la possibilité d'implémenter au niveau communal un Agenda 2030 traitant de l'ensemble des thèmes et problématiques relatives au développement durable.

J'ai déjà eu l'occasion de brièvement introduire ce sujet lors de la séance du Conseil général du mois de février en relation avec la réponse du Conseil communal au postulat en faveur du plan climat.

Pour rappel, le plan climat communal en cours d'élaboration reprend à son niveau les objectifs fixés dans les Accords de Paris, soit une réduction de 50% des émissions de CO2 pour 2030, c'est-à-dire demain, puis la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Cette tâche est incontournable et urgente, mais le développement durable n'est pas qu'une affaire de lutte contre le dérèglement climatique. Pour réduire globalement notre empreinte écologique, nous devons agir avec autant de détermination dans tous les domaines du développement durable.

C'est pourquoi nous estimons que le plan climat doit s'inscrire dans une démarche plus large répondant à tous les thèmes de la durabilité, notamment la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la lutte contre les pollutions de toute nature, l'alimentation et la santé, sans oublier la cohésion sociale et l'élimination de la précarité.

C'est ce que propose l'Agenda 2030 promulgué en 2015 par l'ONU et dont les 17 objectifs illustrés par ces pictogrammes à l'écran sont largement repris au niveau des Etats et des collectivités publiques.

L'Agenda 2030 est avant tout un outil pratique permettant de structurer, d'orienter et d'encourager à leurs niveaux respectifs les politiques publiques en matière de durabilité. Il ne s'agit pas ici d'inventer sa propre « usine à gaz » ou de produire des rapports, comme certains pourraient le craindre, mais d'utiliser simplement les instruments à disposition pour structurer et formaliser les objectifs et les mesures à appliquer, en y intégrant les projets et toutes les actions déjà entreprises par la Commune dans les domaines concernés.

Cette vue d'ensemble et transversale est indispensable pour nous permettre d'évaluer chaque projet ou action de la Commune sous l'angle de la durabilité, de mesurer les progrès accomplis et d'identifier les potentiels d'amélioration.

Au niveau politique, les objectifs de l'agenda 2030 devraient se traduire explicitement dans le programme de législature. L'autre fonction importante de l'Agenda 2030 est de servir d'outil de communication et de sensibilisation de la population aux enjeux de la durabilité, de manière à l'impliquer autant que possible dans la même dynamique.

Le Canton de Fribourg et l'association des communes mettent à disposition une boîte à outils et un guide facilitant l'implémentation de cette démarche au niveau local. A ce jour, plusieurs communes du Canton se sont engagées dans cette voie dont la Ville de Fribourg et plus récemment la Ville de Bulle.

Au niveau romand, une association regroupe près de 80 collectivités engagées dans ce processus afin de partager leurs expériences.

Pour résumer, je citerai encore les trois atouts majeurs d'un Agenda 2030 local mis en évidence par l'association des communes :

- Un ancrage formel de la démarche de durabilité
- Une mise en œuvre cohérente et concertée de mesures de durabilité
- Une visibilité de l'engagement en faveur du développement durable

Nous sommes conscients des efforts importants actuellement consentis par la Commune et son administration pour avancer dans la bonne direction, notamment avec l'élaboration du plan climat. Mais une fois celui-ci lancé, il est nécessaire que nous puissions nous appuyer sur une feuille de route cohérente et ambitieuse afin d'agir efficacement sur tous les fronts.

Les signataires du postulat vous remercient de soutenir cette démarche en approuvant la transmission de cette requête au Conseil communal.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite intervenir à ce stade ? Mme Maillard Russier.

**Mme Mélanie Maillard-Russier**, Conseillère communale. Le Conseil communal a lu avec attention le postulat déposé par MM. Guido Ponzo, Luc Braillard et René Thomet.

Nous comprenons parfaitement la démarche et sommes acquis aux objectifs définis par l'ONU. Notre Exécutif et notre administration en ont connaissance et orientent toutes leurs actions de sorte de mieux respecter les principes du développement durable.

La formalisation, les concepts c'est bien mais les actions c'est mieux. Nos forces et nos ressources ne sont pas illimitées. Nous devons mettre des priorités. C'est d'ailleurs aussi ce que prévoit le guide de l'Agenda 2030 quand il propose de commencer par poser un diagnostic et fixer des priorités à déterminer pour une commune. Pour l'heure, nos Services techniques travaillent d'arrache-pied sur un plan climat communal qui traite des thématiques suivantes :

- Agriculture et alimentation, eau, énergie et bâtiments, consommation et économie, biodiversité, territoire et société, et, enfin mobilité.

Cette planification permettra donc de poursuivre en particulier huit des objectifs déterminés par l'ONU, à savoir : l'ODD2 faim zéro, l'ODD6 eau propre et assainissement, l'ODD7 énergie propre et d'un coût abordable, l'ODD9 industrie, innovations et infrastructures, l'ODD12 consommation et production responsable, l'ODD13 mesures relatives à la lutte contre le changement climatique, l'ODD14 vie aquatique et l'ODD15 vie terrestre.

Le Service des affaires sociales a déjà déployé de nombreuses actions pour répondre à sept autres objectifs : l'ODD1 pas de pauvreté avec notamment les aides financières de l'aide sociale, l'aide à la réinsertion ou l'atelier de recherche d'apprentissage par exemple. L'ODD3 bonne santé et bien-être avec par exemple, les ateliers de mobilité, la gym douce ou la marche destinés aux seniors, les activités sportives de l'animation, le mandat avec REPER ou encore le concept Seniors+ en cours d'élaboration. L'ODD4 éducation et qualité avec le financement de différentes formations pour les bénéficiaires de l'aide sociale, les formations Villarsympa, les ateliers de science à la bibliothèque et l'éducation familiale. L'ODD5 égalité entre les sexes notamment avec les activités offertes aux filles par l'animation. L'ODD8 travail décent et

croissance économique avec les contrats LEMT communaux, l'engagement de personnes en programme d'emploi temporaire ou l'aide à la recherche d'apprentissage. L'ODD10 l'inégalité réduite avec le café partagé à Nuithonie, Villars-Vert et à la Coop, la fête des voisins, la fête des incroyables comestibles, les repas avec les seniors, l'accueil libre toute la semaine par l'animation. Enfin, l'ODD11 ville et communauté durable avec le projet TUK TUK, la fête de la cohésion sociale et le soutien à LivrEchange.

Les deux derniers objectifs de l'ONU paix, justice et institutions efficaces et le partenariat pour la réalisation des objectifs sont également une évidence et une réalité déjà vécues pour notre Exécutif et notre administration.

Vous le voyez, notre Commune a déjà largement œuvré dans le sens de l'Agenda 2030 et continuera de le faire. Il ne s'agit-là que de quelques exemples parmi de nombreux autres. Tout le temps et les ressources qui seront consacrés à donner suite au postulat en formalisant ces démarches le seront au détriment de la poursuite de ces mesures concrètes et directement en faveur de la population.

Le Conseil communal estime qu'il est prioritaire au contraire de consacrer les moyens de la Commune à poursuivre les projets déjà lancés en particulier le plan climat et le concept Senior+. Compte tenu de ces éléments, au nom du Conseil communal, je propose que ce postulat soit retiré ou du moins suspendu en attendant la finalisation et le déploiement du plan climat communal et le déploiement du concept Senior+. C'est important de ne pas s'éparpiller et d'aller au bout des démarches en cours.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. La parole est au Conseil général. M. Küttel.

**M. Dimitri Küttel**, Conseiller général. La démarche de ce postulat est très louable cependant, à titre personnel, je vais faire confiance à nos services communaux et au Conseil communal pour qu'ils appliquent ces différents points dans leur activité quotidienne et par conséquent, j'estime que ce postulat enfonce des portes ouvertes et je vais refuser sa transmission.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. D'autres interventions, M. Dietrich.

**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. J'ai également lu attentivement ce postulat. Nous avons déjà discuté afin de limiter le nombre de postulat sur des points vraiment essentiels compte tenu que nous savons qu'un postulat charge immanquablement l'administration.

Je pense que ce soir, Mme Maillard, nous a très bien expliqué tout ce qui a déjà été entrepris et même si tout n'est pas formulé comme le souhaite l'ONU, les choses sont faites. Je rejoins mon préopinant qui estime qu'il faut faire confiance aux Services techniques et aller de l'avant. Personnellement, je préfère que l'on soit actif plutôt que d'établir des rapports. Dès lors, je ne voterai pas pour la transmission au Conseil communal de ce postulat et vous invite à en faire de même.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. D'autres interventions ? M. Grangier.

**M. François Grangier**, Conseiller général. Suite aux diverses précisions de Mme la Conseillère communale, je vous informe que l'Agglomération de Fribourg a fait sienne, la mise en place d'un plan climatique qui sera ajoutée lors de la prochaine planification du plan d'aménagement 5<sup>ème</sup> génération. Pour ce faire, elle a engagé un collaborateur à 60% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023 qui traitera de la majorité des objectifs que nous avons vus à l'écran.

A mon avis, il s'agirait d'un doublon de transmettre ce postulat au Conseil communal étant donné qu'une personne sera payée par l'Agglomération pour le faire. C'est pour cela que le groupe PLR-PVL et moi-même allons refuser la transmission de ce postulat au Conseil communal.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Est-ce que la parole est encore demandée au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je demande aux auteurs du postulat s'ils maintiennent sa transmission au Conseil communal ?

Les auteurs du postulat répondent par l'affirmatif. Dès lors, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat N° 035 au Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

***La transmission du postulat N° 035 au Conseil communal est refusée par 28 non, 13 oui et 1 abstention***

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Nous passons au point 10 de l'ordre du jour.

## 10. Election d'un membre à la Commission financière

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. À la suite de la démission de M. Peter Schnyder de la Commission financière, une place est désormais vacante. A qui puis-je donner la parole pour la présentation d'une candidate ou d'un candidat ? M. Etter.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Eduard Overney pour le poste à la Commission financière. M. Overney a trente ans, il est ingénieur en génie mécanique. Depuis peu, il est Directeur de l'entreprise Overney Technologies Sàrl qu'il vient de fonder. Il est, tout comme notre Présidente du Conseil général, issu d'une famille politisée qui a déjà beaucoup contribué au bien de notre Canton et de notre Commune. Il a aussi fait une formation dans le domaine de l'agronomie, c'est un apiculteur passionné. Il est père de 2 filles et habite le quartier le plus politisé de Villars-sur-Glâne qui est Planafaye.

Il a un vélo électrique, plus précisément un vélo cargo qui lui sert à se balader avec ses deux filles. C'est un petit outil électrique léger qui est top, selon moi, qui suis un passionné de cyclisme. Je vous prie de faire bon accueil à la candidature de M. Overney.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Y'a-t-il d'autres candidatures ? Tel n'est le cas, nous pouvons passer à une élection par acclamation.

***M. Edouard Overney est élu membre de la Commission financière par acclamation***

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Je félicite M. Overney pour son élection. M. Overney, je vous prie de vous rendre auprès de Mme Stritt en fin de séance afin d'obtenir quelques informations sur votre nouvelle fonction. Nous pouvons passer au dernier point de notre ordre du jour, à savoir les divers.

## 11. Divers

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. A qui puis-je donner la parole ? M. Ponzio.

**M. Guido Ponso**, Conseiller général. En préambule du message accompagnant le budget quelques informations nous ont été données sur l'évolution des coûts de l'énergie.

Concernant l'électricité, pourrait-on connaître le marquage c'est-à-dire la provenance de l'énergie électrique achetée par la Commune, tant pour les contrats globaux que pour les contrats de fournitures ordinaires.

Concernant le chauffage à distance, on y apprend qu'avec les contrats actuels au tarif CAD Evo, seule une part de 54% de l'énergie fournie est considérée comme renouvelable. C'est très peu en regard des objectifs visés par le plan climat. La Commune ne devrait-elle pas démontrer son exemplarité en s'engageant sur des contrats plus exigeants en matière environnementale proposant une part d'énergie renouvelable d'au moins 90% ?

Pour avoir une vision d'ensemble et mesurer les progrès dans ce domaine, serait-il possible d'obtenir de la part du Conseil communal un récapitulatif annuel exhaustif de tous les achats d'énergie de la Commune, avec les tarifs et marquages correspondants, tant pour l'électricité, le chauffage à distance, le gaz et le mazout ?

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite apporter des réponses à ce stade ? M. Monney.

**M. Claude Monney**, Conseiller communal. Par rapport à l'électricité pour l'éclairage public, nous avons un tarif qui est renouvelable local et qui a le meilleur bilan carbone par rapport aux trois différents tarifs qui sont proposés par Groupe E SA pour l'éclairage.

Au sujet de l'achat de l'électricité sur le marché libre, nous achetons de l'électricité renouvelable.

Concernant la consommation en général pour les différentes sources d'énergie, les informations seront disponibles dans le rapport de gestion.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. D'autres interventions ? M. Dietrich.

**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. J'avais demandé, il y a quelques mois, qu'un balisage soit fait à la route du Soleil pour les cyclistes afin de pouvoir prendre la piste cyclable qui part de la route du Soleil vers le Centre sportif du Platy. Lorsque l'on descend la route du Soleil il faut prendre la piste cyclable à gauche et il n'y a strictement aucune indication sur la



chaussée. Cela oblige le cycliste de prendre le passage piétons pour pouvoir accéder à la piste. Le problème est identique dans l'autre sens où la piste cyclable débouche sur une haie.

Je demande donc que quelques traces de peinture soient inscrites sur la route, si c'est possible légalement, pour faciliter la prise de cette piste cyclable.

D'autre part, concernant les lignes de bus 5 et 7, dont il a été beaucoup question lors de notre dernier Conseil général, j'ai eu l'occasion durant les deux derniers mois de les tester et de constater du positif. En effet, il y a énormément de possibilités et le grand avantage c'est d'une part, un accès direct sur Pérolles pour tous les habitants du Platy et d'autre part, l'accès au centre de la Commune soit vers l'administration communale ou plus fréquemment vers le centre commercial Fribourg-Sud. Je pense que l'idée doit être conservée. La problématique, c'est lorsque vous prenez le bus tout va bien jusqu'à Beaumont. C'est après que les problèmes surgissent. Probablement que ces deux lignes ont largement été péjorées par les travaux cahotiques et, le mot est faible, qui ont été entrepris par notre Ville voisine et empêchent à certains moments de la journée le passage des bus en question. Je pense que le problème est au-delà de Beaumont et cela rend certaines lignes un peu compliquées. Par contre, il y a de multiples possibilités d'aller prendre le train depuis le Platy et aussi d'avoir un accès plus rapide en Ville de Fribourg.

Par ailleurs, j'ai vu avec satisfaction que depuis le mois de décembre les TPF ont, enfin, introduit un abonnement annuel Senior qui était demandé depuis très longtemps, de même que des abonnements de cartes journalières à la carte afin de pouvoir circuler dans toute la zone 10 pour CHF 3.- par jour.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite réagir ? Tel n'est pas le cas. Y a-t-il d'autres interventions au sein du Conseil général ? M. Küttel.

**M. Dimitri Küttel**, Conseiller général. J'ai deux petits divers. Le premier, j'ai été approché par le Président du Conseil général de la Commune de Grolley, M. Brülhart, qui travaille à la SAIDEF dont plusieurs communes sont actionnaires et m'a fait remarquer qu'aujourd'hui, la SAIDEF manquait de bois à brûler. En effet, beaucoup de communes ont des contrats avec leurs transporteurs et le bois serait plutôt exporté vers d'autres cantons voire même à l'étranger. Je pose la question au Conseil communal qu'en est-il du bois de la Commune qui est récolté à la déchetterie, est-ce que ce bois est bien amené à la SAIDEF ou est-ce qu'il est exporté dans d'autres cantons ou à l'étranger ? Car la SAIDEF a besoin de bois.

Le deuxième divers, j'ai été approché par des habitants du quartier de Planafaye qui regrettent l'absence d'un passage piéton à la sortie de la route de Planafaye à la hauteur du bâtiment Baechler Informatique et des deux arrêts de bus de la route de la Glâne. Certes la route est cantonale mais est-ce que le Conseil communal pourrait entrer en discussion avec le Canton pour essayer de marquer un passage piéton à cette embouchure qui est une route assez fréquentée et où il n'y a pas de possibilité de traverser la route de façon sécurisée avec une poussette ou une chaise roulante à cet endroit.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Est-ce que le Conseil communal souhaite prendre la parole ? M. Carrel.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Concernant le bois, de mémoire, nous avons un contrat avec l'entreprise Andrey qui trie le bois et le traite de la manière la plus écologique possible. Ce bois n'est pas exporté à l'étranger. D'autre part avec cette entreprise, nous avons un prix plus avantageux à la tonne qu'auprès de la SAIDEF.

Je suis étonné d'apprendre que la SAIDEF, dont je suis délégué et régulièrement présent lors des assemblées des actionnaires, intervient auprès de M. Küttel. La SAIDEF aurait très bien pu m'aborder lors des assemblées.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. D'autres interventions ? Mme Defferrard.

**Mme Francine Defferrard**, Conseillère communale. Concernant l'intervention de M. Küttel au sujet du passage piéton à la route de la Glâne, je vous informe que nous n'avons pas la maîtrise de cette route cantonale par contre, elle fait actuellement l'objet d'un projet de requalification. Je ne manquerai pas de transmettre cette question à nos Services techniques, le cas échéant au Canton.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Y a-t-il d'autres interventions au sein du Conseil général ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à M. le Syndic.

**M. Bruno Marmier**, Syndic. Je prends brièvement la parole étant donné la frugalité de vos interventions, j'en déduis que tout le monde souhaite rentrer à la maison.

Je tiens à vous remercier pour la qualité des débats et vous souhaite, à toutes et à tous, de très belles Fêtes de fin d'année, une très bonne Année 2023 et nous nous réjouissons de vous

retrouver l'année prochaine au mois de mars pour la suite de nos activités et de nos projets communaux.

**Mme Valentina Marthaler**, Présidente. Nous arrivons donc au terme de notre séance. Il est 20 heures 39, je lève la séance et vous remercie pour vos diverses contributions. J'en profite également pour vous souhaiter, d'ores et déjà, de magnifiques Fêtes de fin d'année entourés de vos proches et vous remercier pour votre précieux travail au sein de notre Législatif. Merci.

La séance est levée à 20 heures 39.

Approuvé le 23 mars 2023

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

**Le Secrétaire**



Emmanuel ROULIN



**La Présidente**



Valentina MARTHALER

## POUR UN AGENDA 2030 AU NIVEAU COMMUNAL

Les auteurs du postulat demandent au Conseil communal de se déterminer sur la proposition d'implémenter au niveau communal un Agenda 2030 sur la base des 17 objectifs définis par l'ONU, traitant de l'ensemble des thèmes et problématiques relatives au développement durable.



## UN AGENDA 2030 AU NIVEAU COMMUNAL POURQUOI ?

- un ancrage formel de la démarche de durabilité de la commune
- une mise en œuvre cohérente et concertée de mesures de durabilité dans la commune
- une visibilité de l'engagement de la commune en faveur du développement durable





# UN AGENDA 2030 AU NIVEAU COMMUNAL

et pour plus d'informations :

- [www.fr.ch/dime/developpement-durable](http://www.fr.ch/dime/developpement-durable)
- [www.communes-durables.ch](http://www.communes-durables.ch)
- [www.coord21.ch](http://www.coord21.ch)

